

VOTRE ESPACE PERSONNEL EN LIGNE

Disponible depuis la rubrique « Actionnaires » du site airliquide.com, votre Espace personnel a été conçu pour vous aider à gérer votre portefeuille d'actions Air Liquide, en toute simplicité et sécurité.



EN PRATIQUE

Un outil pour la gestion de vos titres au quotidien



ACTIONNAIRES AU NOMINATIF, vous avez la possibilité d'accéder à votre compte pour :

- ▶ Consulter votre portefeuille d'actions ainsi que vos droits à la prime de fidélité^(a).
- ▶ Accéder directement à vos informations personnelles.
- ▶ Demander à recevoir par e-mail votre convocation à l'Assemblée Générale.
- ▶ Voter sur les résolutions de l'Assemblée Générale par Internet.



ACTIONNAIRES AU NOMINATIF PUR, vous pouvez également :

- ▶ Placer vos ordres d'achat et de vente 24h/24^(b).
- ▶ Consulter vos documents de compte (situation de compte, Imprimé Fiscal Unique...) dans votre bibliothèque de documents.
- ▶ Visualiser le montant de vos dividendes et l'historique de vos opérations en temps réel.
- ▶ Valider en ligne votre demande de dispense d'acompte de 21 % sur les dividendes (voir la fiche pratique « Le dividende » page 42).



LE PLUS

Un service toujours plus innovant

Actionnaires au nominatif pur, vous pouvez choisir de consulter vos documents de compte uniquement en version électronique, en remplacement du courrier papier. N'attendez plus : connectez-vous dès maintenant à votre Espace personnel en ligne pour bénéficier de ce service.



ZOOM SUR

Des services accessibles en quelques clics

Pour accéder à votre compte, rendez-vous sur airliquide.com, rubrique « Actionnaires ».

Pour vous connecter à votre Espace personnel, cliquez sur « Connexion à mon compte » puis utilisez le bouton « Première connexion » et renseignez :

- ▶ votre login, qui vous a été envoyé par courrier ;

- ▶ votre identifiant, indiqué sur tous les courriers vous ayant été adressés par le Service actionnaires.

Si vous avez perdu l'un de ces deux codes, vous pouvez en demander le renvoi en vous connectant sur votre Espace personnel en ligne (cliquez sur « Connexion à mon compte » puis « Problème de connexion »).



(a) Ces informations vous sont transmises par votre établissement financier si vous êtes au nominatif administré et par Air Liquide si vous êtes au nominatif pur.
(b) Sous réserve d'avoir signé une convention de compte avec Air Liquide.